

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2017

La loi de finances pour 2017 prévoit 1 630 suppressions d'emplois pour la DGFIP. Après prise en compte des transferts entre programmes, de l'allègement exceptionnel, du renfort « Prélèvement à la Source » et des redéploiements entre directions, l'évolution nette globale des emplois de la DGFIP s'établit à -1538 postes.

La répartition nationale des suppressions de postes à la DGFIP par catégorie d'emplois se présente ainsi :

	A+	A	B	C	TOTAL
Evolution nette PLF 2017	-94*	-25	-477**	-957	-1538

* -10 AGFIP, +11 AFIP, -5 AFIPA, -30 IP, -3 Idiv HC, - 80 Idiv CN, +237 Idiv expert

** dont 9 B géos

Evolution des suppressions d'emplois à la DGFIP depuis 2009

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
-2 340	-2 565	-2 667	-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2111	-1538

Evolution des effectifs depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGFIP	126586	124617	121929	117964	115411	113286	111305	112860	110749	109211
DDFIP		631	612	598	582	573	554	530	517	499

Des documents préparatoires au Comité Technique Local du 15/12/16 consacré aux suppressions d'emplois pour 2017, il ressort les éléments suivants :

	CATEGORIES											Total	
	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		C Ast
Evolution (transferts et redéploiements inclus)	+1	-1		+1		-1		-8	-6		-6		-20
Dotation prélèvement à la source									+1		+1		+2
Evolution nette PLF 2017	+1	-1		+1		-1		-8	-5		-5		-18

Cumul des suppressions d'emplois depuis 2003 : 266 !!!

Localisation des suppressions de postes pour 2017 - DDFIP Vosges :

- 1 B au SIP-SIE de Neufchâteau
- 1 B au SIE d'Epinal
- 1 B au SIP d'Epinal
- 1 B au CDIF
- 1 B à la TM de Charmes
- 1 B à la Direction
- 1 C au SIP de Saint-Dié
- 1 C au SIP de Remiremont
- 1 C à la TM de Senones
- 1 C à la TH de Saint-Dié GH
- 1 C à la TM de Mirecourt
- 1 C à l'Equipe de Renfort

S'agissant des emplois AFIP, AFIPA, IP et Idiv CN, ils sont localisés en direction.

TRANSFERTS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DES REDEPLOIEMENTS NATIONAUX ET DES RESTRUCTURATIONS AU 01/01/2017 :

- ◆ Fermeture de la trésorerie mixte de Corcieux :

L'emploi de catégorie A est transféré à la trésorerie de Saint-Dié GPL (création d'un 2ème poste d'adjoint). Un emploi de catégorie B est transféré à la trésorerie de Gérardmer, l'autre au SIP-SIE de Gérardmer.

- ◆ Fermeture de la trésorerie mixte de Saint-Amé :

L'emploi de catégorie C est transféré à la trésorerie de Remiremont. Un emploi de catégorie B est transféré à la trésorerie de Cornimont, l'autre à la trésorerie de Gérardmer. L'emploi d'Idiv CN est transformé en emploi de catégorie A par l'administration centrale. Il est implanté au PRS.

- ◆ Spécialisation de la trésorerie de Lamarche :

La spécialisation de la trésorerie de Lamarche entraîne le transfert d'un emploi de catégorie C à la trésorerie de Neufchâteau.

- ◆ Spécialisation de la trésorerie de Le Thillot :

Le transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Le Thillot au SIP de Remiremont entraîne le transfert d'un emploi de catégorie C vers ce SIP.

- ◆ Transfert de la mission d'évaluation des locaux d'habitation du BANT de Saint-Dié au SIP de Saint-Dié :

Le transfert de la mission au SIP de Saint-Dié entraîne le transfert des emplois correspondants vers ce SIP.

- ◆ Création du pôle d'évaluation domaniale (PED) :

La DDFIP des Vosges voit la création d'un pôle d'évaluation domaniale (PED) compétent sur les départements des Vosges et de la Haute-Marne à compter du 01/01/2017. L'élargissement des compétences de la DDFIP des Vosges en matière d'évaluation domaniale est accompagné par la création d'un emploi de catégorie A (évaluateur) dans les Vosges (redéploiement national).

TRANSFERTS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DES REDEPLOIEMENTS NATIONAUX ET DES RESTRUCTURATIONS AU 01/09/2017 :

- ◆ Transfert de la BDV à la DIRCOFI Est :

Le transfert de la BDV à la DIRCOFI EST entraîne le transfert des emplois correspondants à la DIRCOFI EST.

REPARTITION DU RENFORT PRELEVEMENT A LA SOURCE :

La DDFIP des Vosges a été dotée de deux emplois au titre du renfort Prélèvement à la Source : 1 emploi B et 1 emploi C.

L'emploi B est alloué au SIP d'Epinal et l'emploi C, au SIP de Remiremont.

PROPOSITIONS DE REDEPLOIEMENTS D'EMPLOIS ENTRE LES SERVICES DU DEPARTEMENT :

- ◆ Transfert d'un emploi de catégorie B du SIE de Neufchâteau vers le SIE d'Epinal compte-tenu de l'évolution du réseau des SIE et de la difficulté d'affecter des agents à Neufchâteau.
- ◆ Transfert d'un emploi de catégorie B du PRS vers la cellule d'appui au réseau de la Direction.
- ◆ Implantation d'un emploi A au PRS (financé par la transformation en A du poste A+ de la trésorerie de Saint-Amé.